



## 15ème législature

<b>Question N° :</b> 7916	De <b>M. Benoit Potterie</b> ( La République en Marche - Pas-de-Calais )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Agriculture et alimentation		<b>Ministère attributaire</b> > Agriculture et alimentation
<b>Rubrique</b> > agriculture	<b>Tête d'analyse</b> >Subventions en matière de recherche et expérimentation agricole	<b>Analyse</b> > Subventions en matière de recherche et expérimentation agricole.
Question publiée au JO le : <b>01/05/2018</b> Réponse publiée au JO le : <b>19/06/2018</b> page : <b>5307</b>		

### Texte de la question

M. Benoit Potterie interroge M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation sur les mesures en faveur de la recherche et de l'expérimentation en matière agricole. En matière agricole, l'innovation et l'expérimentation sont maintenant devenues essentielles afin d'optimiser les modèles existants mais également pour en développer de nouveaux. Il s'agit, comme n'importe quelle entreprise, de maintenir la compétitivité des producteurs tout en répondant aux grands défis alimentaires, environnementaux et énergétiques. La recherche et l'expérimentation prennent tout leur sens à la lumière des annonces du Gouvernement suite à la clôture des états généraux de l'alimentation concernant la concertation sur le projet de feuille de route gouvernementale sur les produits phytopharmaceutiques. Dans les quatre priorités identifiées pour un plan d'action sur les produits phytopharmaceutiques et une agriculture moins dépendante aux pesticides figure l'accompagnement et l'amplification de la recherche-développement d'alternatives et la mise en œuvre de ces solutions par les agriculteurs. Or certaines des structures contribuant à la mise en place de ces recherches voient leurs subventions diminuer, voire pour certaines jamais accordées. L'utilité de ces expérimentations pour les agriculteurs n'est plus à démontrer mais il est à déplorer une réduction des budgets. Les conséquences de ces problématiques budgétaires sont soit un temps considérable passé à la recherche de financements par le recours aux appels à projets notamment, soit l'abandon pur et simple de certains programmes de recherche. Aussi il l'interroge sur les orientations qu'il souhaite donner pour la recherche et l'expérimentation en matière agricole que ce soit en termes de subventions, de priorité donnée ou de mesures d'encouragement à l'innovation et à la recherche.

### Texte de la réponse

Comme cela a été souligné dans le cadre des états généraux de l'alimentation, la recherche et l'innovation constituent des éléments clés de la transformation de nos systèmes agricoles et agroalimentaires. L'expérimentation est un précieux support d'interaction entre acteurs de la recherche, du développement, de l'enseignement et les acteurs professionnels. À ce titre, elle constitue un élément clé de l'adaptation de ces nouveaux systèmes à nos différents contextes agricoles et de leur adoption par le plus grand nombre. Une importance particulière est accordée par le ministère de l'agriculture et de l'alimentation à l'engagement des exploitations des établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelles agricoles dans le développement d'expérimentations. Les budgets alloués par le ministère de l'agriculture et de l'alimentation à ses opérateurs de recherche, l'institut national de la recherche agronomique et l'institut national de recherche en sciences et technologiques pour l'environnement et l'agriculture, ont été maintenus en 2018, tout comme le soutien au réseau



des instituts techniques agricoles. Par ailleurs, les appels à projets développés dans le cadre du programme national de développement agricole et rural ont vu leur budget conforté en 2018.